

**1. PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE LA COMPAGNIE****Nom du produit****Chlorure de polyvinyle souple  
(PVC) Composé****Date d'effet**

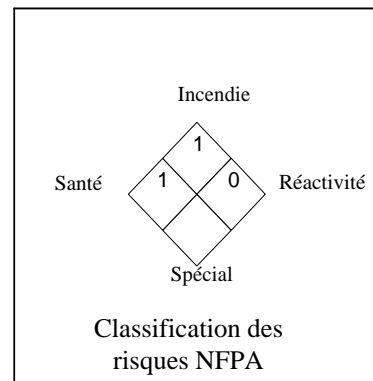
16 mai 2008

**Synonymes**

composé homopolymère de chloréthylène

**Formule chimique** $(C_2H_3Cl)_n$ **Nom et Numéro CAS**

Sans objet (mélange)

**Nom du fabricant et  
adresse**Georgia Gulf Chemicals & Vinyls, LLC  
PVC Compound Division  
210 Industrial Dr. N Madison, MS, USA 39110**Numéro de téléphone d'urgence**Pour les urgences de transport :  
CHEMTREC (800) 424-9300  
Pour toutes les autres urgences : (225) 685-2500**Contact MSDS**Corporate Health & Safety Department  
P.O. Box 629  
Plaquemine, LA 70765-0629  
Numéro de téléphone (225) 685-2500

## 2. COMPOSITION/INFORMATIONS RELATIVES AUX INGRÉDIENTS

Le composé de PVC est un matériau inerte dans son emploi régulier. Tous les composants listés ci-dessous sont encapsulés dans la matrice de PVC. Les compositions typiques sont listées ci-dessous :

<b>Composant</b>	<b>Pds. %</b>	
Polymère de chlorure de polyvinyle	45 – 80%	
Charges inertes	0 – 40 %	CaCO <sub>3</sub> , talc, noir de charbon, TiO <sub>2</sub> , argile
Stabilisant thermique	3 – 10%	Composé organométallique de baryum et/ou de calcium-zinc
Plastifiant	0 – 60 %	Esters à poids moléculaire élevé
Colorant	0 – 5%	Colorants organiques et inorganiques

## 3. IDENTIFICATION DES RISQUES

### MESURES DE PRÉCAUTION

**Attention :** Si les procédures adéquates relatives au traitement des composés de PVC ne sont pas respectées, des vapeurs de traitement peuvent être libérées à des températures élevées. La présence de ces vapeurs peut entraîner une exposition. En outre, la composition de ces vapeurs peut varier considérablement selon les procédures de traitement individuelles et les matériaux utilisés. Les personnes chargées du traitement doivent déterminer par elles-mêmes l'équipement et les procédures appropriés pour l'usage qu'elles en feront.

### EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

**Principales voies d'exposition :** Inhalation d'émissions de traitement pendant les périodes de température élevée.

**Yeux :** Les vapeurs émises au cours de traitements impliquant des températures élevées peuvent provoquer une irritation des yeux. La poussière résultant de la manipulation de la poudre peut être irritante pour les yeux.

**Contact avec la peau :** Les vapeurs émises pendant les traitements impliquant des températures élevées peuvent provoquer une irritation de la peau. La poussière résultant de la manipulation de la poudre peut être irritante pour la peau.

**Absorption par la peau :** Cette matière se présente initialement sous la forme d'une pastille sèche et solide ; aucune absorption ne doit normalement survenir sous cette forme initiale. Les vapeurs émises au cours des processus impliquant des températures élevées peuvent être absorbées par la peau à des doses très faibles.

**Ingestion :** Légèrement toxique en cas d'ingestion. La poussière peut se disperser dans l'air pendant la manipulation, entraînant potentiellement une ingestion accidentelle. Les vapeurs émises au cours des processus impliquant des températures élevées peuvent être ingérées à des doses très faibles. Une ventilation adéquate doit être prévue.

**Inhalation :** La poussière peut se disperser dans l'air pendant la manipulation, entraînant potentiellement une exposition par inhalation. Les vapeurs émises au cours des processus impliquant des températures élevées peuvent être inhalées si la ventilation est inadéquate.

### 3. IDENTIFICATION DES RISQUES SUITE

#### CLASSEMENT DES RISQUES

**Effets aigus :**

La poussière associée à la manipulation des poudres de PVC ainsi que les vapeurs libérées par le composé de PVC à des températures élevées peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et les voies respiratoires si la ventilation n'est pas adéquate.

**Effets chroniques :**

Une exposition chronique aux vapeurs des matières plastiques chauffées ou décomposées thermiquement peut provoquer un syndrome similaire à l'asthme dû à l'inhalation des émanations ou vapeurs du traitement. L'irritation peut n'apparaître qu'après plusieurs heures. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les locaux lors des procédures de fonctionnement normal impliquant des températures élevées. Une exposition à ces concentrations élevées, si les locaux ne sont pas correctement ventilés, peut entraîner des effets significatifs sur la santé.

**Carcinogène :**

L'IARC a déterminé qu'il n'existe pas de preuves concluantes quant au caractère carcinogène du chlorure de polyvinyle aussi bien chez les animaux que chez l'être humain. L'évaluation globale du chlorure de polyvinyle se situe dans le Groupe 3, ce qui signifie qu'il n'est pas classable en tant que produit carcinogène (IARC. Vol. 19, 1979). Le chlorure de polyvinyle n'est pas répertorié en tant que produit carcinogène par les organismes OSHA, NIOSH, NTP, IARC ou EPA.

Certains additifs utilisés dans la fabrication des composés de PVC peuvent contenir des métaux, lesquels, sous certaines de leurs formes chimiques, sont des produits carcinogènes soupçonnés ou avérés. Ces métaux, s'ils sont présents, sont liés dans la structure cristalline de l'additif, et à la connaissance du fournisseur, ne présentent pas un risque significatif pour la santé. En outre, les faibles niveaux d'additifs utilisés dans les composés de PVC sont également liés entre eux dans la matrice de polymère et à la connaissance du fournisseur, ne présentent pas de risque significatif pour la santé.

### 4. MESURES DE PREMIERS SOINS

**Inhalation**

Sortir à l'air frais. Si l'irritation persiste, demander immédiatement un avis médical.

**Contact avec la peau**

Rincer à l'eau pour évacuer toute trace de matériau de la peau. Si l'irritation persiste, demander un avis médical.

**Contact avec les yeux**

Rincer avec de grandes quantités d'eau pendant 15 minutes. Si l'irritation persiste, demander un avis médical.

**Ingestion**

Aucun effet prévu. Si de grandes quantités sont ingérées, demander un avis médical. Provoquer un vomissement uniquement sur les conseils d'un médecin.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

<b>Température d'étincelle</b>	>600°F
<b>Limites d'inflammabilité (% par Vol.)</b>	
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Sans objet
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	Sans objet

<b>Température d'auto-allumage</b>	Sans objet
------------------------------------	------------

### Procédures de lutte contre l'incendie/Moyens de lutte contre l'incendie

Dioxyde de carbone ou eau.

### Risques inhabituels d'incendie et d'explosion

Quand il brûle, le PVC produit du chlorure d'hydrogène, du monoxyde de carbone et d'autres gaz. L'exposition aux produits de combustion peut se révéler mortelle et devrait être évitée. Sans une source de feu extérieure, normalement, les composés de PVC ne continueront pas de brûler après l'allumage. Ne pas laisser l'eau utilisée pour lutter contre l'incendie se déverser dans des rivières, des fleuves ou des lacs. L'eau peut recueillir du HCl et d'autres produits de combustion.

### Équipement de lutte contre l'incendie

Porter un équipement complet, notamment un appareil de respiration indépendant à pression positive dans tout espace clos.

## 6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

### Protection des personnes :

Éloigner le personnel non indispensable de la zone de dégagement.

### Protection de l'environnement :

Contenir les produits afin de prévenir toute contamination des sols et des eaux superficielles ou souterraines.

### Nettoyage :

Balayer ou aspirer le produit et le placer dans un conteneur de mise au rebut. Voir la Section 11.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation

Utiliser un équipement de protection personnel approprié pendant la manipulation. Minimiser la production et l'accumulation de poussière. Utiliser de bonnes pratiques de nettoyage.

### Stockage

Stocker dans un lieu frais, sec et protégé à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.

## 8. CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Tous les équipements de protection personnels devront être sélectionnés en accord avec l'évaluation des dangers requise par la réglementation 29 CFR 1910.132 (d).

### Protection respiratoire

Dans la plupart des situations, aucune protection respiratoire ne doit être nécessaire. Toutefois, en cas de formation de poussière lors des manipulations, un appareil respiratoire filtrant et purificateur d'air agréé par le NIOSH et répondant aux critères de la réglementation 29 CFR 1910.134 peut être nécessaire. Un appareil de respiration individuel intégral peut être nécessaire en présence de vapeurs émanant du produit en combustion. Les appareils respiratoires doivent être sélectionnés en fonction des niveaux d'émanation détectés sur le lieu de travail et ne doivent pas dépasser les limites opérationnelles de l'appareil respiratoire.

### Protection des yeux

Lunettes de sécurité/protection chimique

### Protection de la peau

Une protection de la peau répondant aux critères de la réglementation 29 CFR 1910.132 peut être nécessaire. En conditions normales, les vêtements de travail devraient être satisfaisants. En cas de contact avec de la poudre ou des pastilles de PVC, laver la peau. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Le port de gants en protection thermique peut s'avérer nécessaire pour la manipulation de composés brûlants ou fondus.

### Ventilation

Peut s'avérer nécessaire pour fournir une ventilation générale et/ou locale pour contrôler les niveaux d'émanation en les maintenant sous les directives d'exposition. La ventilation aspirante locale doit être conforme aux réglementations de l'OSHA et de l'American Conference of Industrial Hygienists, Industrial Ventilation - A Manual of Recommended Practice (Ventilation industrielle - Manuel des pratiques recommandées).

### Consignes d'exposition

Aucune limite d'exposition n'a été définie pour cette matière. Il est recommandé de maintenir l'exposition sous les limites suivantes en ce qui concerne la poussière respirable non autrement répertoriées.

OSHA-PEL:	15 mg/M <sup>3</sup> 8 hr-TWA (poussière totale)	ACGIH :	10 mg/M <sup>3</sup> 8 hr-TWA (inhalable)*
	5 mg/M <sup>3</sup> 8 hr-TWA (respirable)		3 mg/M <sup>3</sup> 8 hr-TWA (respirable)*

\*La ACGIH a retiré la valeur limite d'exposition TLV en ce qui concerne les poussières non autrement répertoriées. Les valeurs listées ci-dessus sont recommandées par l'annexe B du livre ACGIH TLV.

Les éléments suivants **peuvent être** présents dans ce produit, mais ne devraient pas excéder les limites d'exposition dans des conditions normales :

Substances chimiques	OSHA-PEL	ACGIH-TLV
Carbonate de calcium	15 mg/M <sup>3</sup> 8 hr-TWA (poussière totale) 5mg/M <sup>3</sup> 8 hr-TWA (respirable)	10 mg/M <sup>3</sup> 8 hr-TWA
Noir de charbon	3,5 mg/M <sup>3</sup> 8 hr-TWA	3,5 mg/M <sup>3</sup> 8 hr-TWA
Dioxyde de titane	15 mg/M <sup>3</sup> 8 hr-TWA	10 mg/M <sup>3</sup> 8 hr-TWA (poussière totale)
Chlorure d'hydrogène	5 ppm Plafond	2 ppm Plafond

## 8. CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE (suite)

D'autres composants dangereux peuvent être libérés pendant les processus impliquant des températures élevées. Ces composants dépendent des conditions de traitement et doivent être vérifiés par le responsable du traitement.

Dans des conditions normales de traitement, on ne prévoit aucune exposition professionnelle au monomère de chlorure de vinyle excédant les seuils d'exposition établis pour ce produit. La limite établie par l'OSHA-PEL pour le chlorure de vinyle est de 1 ppm au-dessus d'une TWA de 8-hr. La limite établie par l'OSHA-STEL pour le chlorure de vinyle est de 5 ppm pour toute période de 15 minutes.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Aspect</b>	Pastilles de taille, dureté et couleur variables
<b>Odeur</b>	Aucune odeur distincte
<b>Point d'ébullition</b>	Solide
<b>Point de fusion</b>	Varie
<b>Solubilité</b>	Aucune
<b>Gravité spécifique (Eau = 1,0)</b>	1,15 – 1,7
<b>Densité de vapeur (Air = 1,0)</b>	Sans objet
<b>Pression de la vapeur</b>	Sans objet
<b>pH</b>	Sans objet

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Stabilité

Stable en conditions normales.

### Polymérisation

La polymérisation dangereuse ne survient pas.

### Produits de décomposition dangereux

La surchauffe peut provoquer une dégradation thermique du composé de PVC. Des émanations et vapeurs (notamment CO, CO<sub>2</sub>, et HCl) peuvent se dégager au cours de cette dégradation thermique. Des émissions sont également possibles dans des conditions normales de fonctionnement et peuvent s'accumuler si les locaux ne sont pas correctement ventilés.

### Produits incompatibles

Ne pas laisser ce produit entrer en contact avec de l'acétal ou des copolymères d'acétal à l'intérieur de l'extrudeuse ou de la machine de moulage. Lors du traitement, les deux matériaux se détruisent mutuellement et entraînent une dégradation rapide des produits. L'équipement devrait être purgé avec de l'acrylique, de l'ABS, du polystyrène ou tout autre composé de purge afin d'éviter que la moindre trace de ce produit et les acétals entrent en contact l'un avec les autres.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations suivantes concernant le chlorure de polyvinyle sont extraites des bases de données du HSDB et du NTP.

### Toxicité animale

Orale :	Rat, TD <sub>LO</sub>	210 gm/kg
Inhalation :	Souris, LC <sub>50</sub>	140 mg/M <sup>3</sup> /10M

TD<sub>LO</sub> = La plus faible dose toxique chez une espèce donnée par une voie d'exposition donnée.

LC<sub>50</sub> = Une concentration létale pour 50 % des animaux d'une espèce donnée par une voie d'exposition donnée.

Les rongeurs exposés au PVC par la voie de l'ingestion ou de l'inhalation pendant 6 à 24 mois n'ont présenté aucun effet toxicologique significatif.

Le PVC étant généralement considéré comme un polymère inerte, l'exposition à la poussière de PVC a été rapportée comme causant la modification des poumons chez l'animal et l'homme, y compris une capacité respiratoire diminuée et une inflammation. Toutefois, des expositions proches des limites d'exposition à la poussière nuisible ne sont pas considérées comme présentant un risque de santé significatif.

## 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

### Risques pour l'environnement :

**Aquatique :** Aucune donnée disponible

**Biodégradation :** Non biodégradable

**Écotoxicité :** En raison du poids moléculaire important de ce produit polymère, le transport de ce composé à travers les membranes biologiques est peu probable. Par conséquent, la probabilité d'une toxicité pour l'environnement ou d'une bioaccumulation dans les organismes est faible. Il convient de faire preuve de prudence pour empêcher la libération accidentelle de ce produit dans l'environnement.

## 13. CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

**Informations relatives au traitement des déchets :** Ne pas jeter dans les égouts, sur le sol ni dans l'eau. Toute mesure d'élimination doit être conforme à la législation locale, régionale et nationale (contacter l'agence de l'environnement pour obtenir les réglementations spécifiques en vigueur). La caractérisation des déchets et le respect de la législation en vigueur incombent au producteur des déchets.

**Fiche signalétique : Composé PVC souple  
CATÉGORIE 4 (ni plomb, ni antimoine)****14. INFORMATION DE TRANSPORT**

<b>Nom d'expédition correct</b>	Chlorure de polyvinyle
<b>DOT - Classe de risque</b>	Non-dangereux
<b>DOT - Numéro d'identification d'expédition</b>	Aucune
<b>PG</b>	Aucun
<b>Étiquetage</b>	Aucun
<b>RQ</b>	Sans Objet

**15. INFORMATION RÉGULATOIRE**

Les informations réglementaires ne se veulent pas exhaustives. Il incombe à l'utilisateur de vérifier la conformité à la législation nationale, régionale, provinciale ou locale.

**SARA Titre III****Section 302 et 304 de la Loi ; Substances extrêmement dangereuses (40 CFR 355)**

<u>COMPOSANT</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>TPO (livres)</u>	<u>RO (livres)</u>
Aucune	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet

Remarque : TPQ - Threshold Planning Quantity (Quantité de planification seuil)  
RQ - Reportable Quantity (Quantité rapportable)

Les exigences spécifiques nationales et locales concernant les quantités rapportables devraient être examinées avant l'utilisation des substances chimiques, car elles peuvent varier des exigences fédérales relatives aux quantités rapportables comme indiqué ci-dessus.

**Section 311 Catégorisation des risques (40 CFR 370)**

AIGU                      CHRONIQUE                      FEU                      PRESSION                      RÉACTIF

Non répertorié

**Section 313 Substances chimiques toxiques (40 CFR 372.65)**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes de la Section 313 de l'EPCRA, soumises aux exigences de signalement de la Section 313 de la loi Emergency Planning and Community Right-to-Know Act of 1986

<u>COMPOSANT</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>Pds.%</u>
Non répertorié		

**Fiche signalétique : Composé PVC souple  
CATÉGORIE 4 (ni plomb, ni antimoine)****15. INFORMATION RÉGULATOIRE (suite)****CERCLA**

Section 102(a) Substances dangereuses (40 CFR 302.4)

<u>COMPOSANT</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>Pds.%</u>	<u>RO (livres)</u>
Aucune	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet

**RCRA**

Tel qu'il est fourni, ce produit ne constitue pas un déchet dangereux selon la procédure Toxicity Characteristic Leaching (Lessivage de toxicité) de l'USEPA. Toute modification physique ou chimique de ce produit peut modifier les résultats du test TCLP.

**TSCA**

Tous les composants sont répertoriés à l'inventaire du TSCA ou en sont exempts.

**Proposition 65**

Ce produit contient des substances reconnues par l'État de Californie comme provoquant le cancer et/ou entraînant une toxicité reproductive.

**Réglementations canadiennes**

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des Réglementations canadiennes sur les produits contrôlés, Section 33 et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par cette réglementation.

Classement WHMIS- N'est pas un produit contrôlé

**OSHA 29 CFR 1910.1017**

Ce composé peut contenir des quantités infimes (<0,001 %) de VCM Dans des conditions de travail normales et avec une ventilation adéquate, ni le seuil de l'OSHA-PEL de 1 ppm (8-hr TWA), ni le seuil de l'OSHA-STEL (5,0 ppm) ne devraient être dépassés. Le lieu de travail doit être contrôlé et si le niveau dépasse tout seuil établi par le PEL ou tout niveau d'action, se reporter à l'article 29 CFR 1910.1017

**16. AUTRE INFORMATION**

**IMPORTANT :** les informations et les données figurant dans le présent document sont considérées comme exactes et ont été compilées à partir de sources jugées fiables. Ce document est soumis à votre considération, à vos recherches et vos vérifications. L'acquéreur assume tous les risques liés à l'utilisation, le stockage et la manipulation de ce produit en accord avec la législation nationale, régionale et locale en vigueur. **GEORGIA GULF CHEMICALS AND VINYLs, LLC NE FOURNIT AUCUNE GARANTIE QUELLE QU'ELLE SOIT, EXPRESSE OU IMPLICITE, CONCERNANT L'EXACTITUDE OU L'EXHAUSTIVITÉ DES INFORMATIONS ET DONNÉES CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT.** Georgia Gulf Chemicals and Vinyls, LLC ne sera pas responsable en cas de plainte liée à l'utilisation par toute partie ou à la confiance portée par toute partie aux informations et données figurant dans le présent document, ni dans le cas où ces informations et données seraient estimées inexactes, incomplètes ou trompeuses d'une autre manière. Ces informations concernent le produit désigné et peuvent ne pas être valables pour l'utilisation dudit produit en combinaison avec d'autres produits ou avec son traitement.

Statut MSDS : Date de révision 5/16/08

Se substitue à la version du : 16/02/05